

**FCP AFEK CEA**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET**  
**ET LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 3 avril 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 186 648,225 TND, un actif net de 183 709,690 TND et une perte nette de l'exercice de 2 374,273 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placements «FCP AFEK CEA » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.1 « Note sur les portefeuilles titres », qui indique que les emplois du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA» dans les placements constitués par les actions WIFAK BANK ont atteint, au 31 décembre 2018, 10,058% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mahmoud ELLOUMI**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>Note</u></b>	<b><u>31. déc.2018</u></b>	<b><u>31. déc.2017</u></b>
<b>Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>182 900,660</b>	<b>190 975,250</b>
Actions cotées et droits rattachés		182 900,660	190 975,250
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>3 747,565</b>	<b>31 670,023</b>
Disponibilités		3 747,565	31 670,023
<b>Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>186 648,225</b>	<b>222 645,273</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.5</b>	1 002,087	1 144,414
Autres créditeurs divers	<b>3.6</b>	1 936,448	2 018,193
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 938,535</b>	<b>3 162,607</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>183 709,690</b>	<b>219 482,666</b>
Capital	<b>3.7</b>	<b>184 856,547</b>	<b>218 040,173</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.10</b>	<b>- 1 146,857</b>	<b>1 442,493</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,608	0,044
Sommes distribuables de l'exercice		- 1 147,465	1 442,449
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>183 709,690</b>	<b>219 482,666</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>186 648,225</b>	<b>222 645,273</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>5 149,250</b>	<b>8 250,000</b>
Dividendes Actions cotées		5 149,250	8 250,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>121,125</b>	<b>50,400</b>
Revenus des comptes à vue		121,125	50,400
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>5 270,375</b>	<b>8 300,400</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.8</b>	<b>4 413,667</b>	<b>4 559,419</b>
<b>Revenus net de placements</b>		<b>856,708</b>	<b>3 740,981</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	<b>3.9</b>	2 052,556	2 121,619
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>- 1 195,848</b>	<b>1 619,362</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		48,383	-176,913
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3.10</b>	<b>- 1 147,465</b>	<b>1 442,449</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		- 48,383	176,913
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		- 14 089,177	23 401,637
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		13 236,657	- 3 860,696
Frais de négociation de titres		- 325,905	- 231,388
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>- 2 374,273</b>	<b>20 928,915</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2018	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>- 2 374,273</b>	<b>20 928,915</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	- 1 195,848	1 619,362
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>	- 14 089,177	23 401,637
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>	13 236,657	- 3 860,696
<b>Frais de négociation de titres</b>	- 325,905	- 231,388
<b>Distributions de dividendes</b>	- 1 441,849	- 1 724,879
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>- 31 956,854</b>	<b>- 50 006,376</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>32 478,250</b>	<b>55 518,318</b>
Capital	34 500,000	67 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 1 909,636	- 11 174,000
Régularisation des sommes distribuables	- 112,114	- 307,682
<b>Rachats</b>	<b>64 435,104</b>	<b>105 524,694</b>
Capital	67 500,000	126 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	- 2 904,435	- 21 144,549
Régularisation des sommes distribuables	- 160,461	- 130,757
Droits de sortie	-	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>- 35 772,976</b>	<b>- 30 802,340</b>
<b>Actif net</b>		
En début de l'exercice	219 482,666	250 285,006
En fin de l'exercice	183 709,690	219 482,666
<b>Nombre de parts</b>		
En début de l'exercice	2 407	3 005
En fin de l'exercice	2 077	2 407
<b>Valeur liquidative</b>	<b>88,449</b>	<b>91,185</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>- 2,34%</b>	<b>10,17%</b>

## **Notes aux états financiers annuels**

**Arrêtés au 31 Décembre 2018**

### **Présentation du fonds**

FCP AFEK CEA est un FCP de distribution, de catégorie mixte dédié exclusivement aux titulaires de Comptes Epargne en Actions « CEA ».

FCP AFEK CEA a obtenu le visa du CMF le 17 mars 2011 avec un démarrage des opérations de souscriptions publiques le 01 juillet 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 1000 parts de 100 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire du fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ». Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du fonds.

### **1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **2. Principes comptables appliqués**

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2.2. Evaluation des placements en actions**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

## **2.3. Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

## **2.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



### **3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

#### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 182 900,660 TND et se détaille comme suit :

<b>Désignation du titre</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition en TND</b>	<b>Valeur au 31 Décembre 2018</b>	<b>% actif</b>
<b><u>Actions, et droits rattachés</u></b>		<b>207 120,383</b>	<b>182 900,660</b>	<b>97,992%</b>
ATB	4 900	21 183,680	17 909,500	9,595%
BH	1 155	23 271,350	14 707,770	7,880%
BNA	1 190	11 649,821	16 613,590	8,901%
BT	2 250	20 028,282	17 943,750	9,614%
BTE (ADP)	1 550	24 186,290	17 437,500	9,342%
HEXABYTE	925	5 350,778	5 078,250	2,721%
NBL	3 000	19 527,858	16 317,000	8,742%
SIAME	6 000	22 363,666	15 006,000	8,040%
STB	4 000	20 445,454	14 520,000	7,779%
TUNIS RE	1 800	14 511,915	14 400,000	7,715%
UIB	600	8 659,172	14 194,200	7,605%
WIFAK BANK	2 700	15 942,117	18 773,100	10,058%
<b>Total</b>		<b>207 120,383</b>	<b>182 900,660</b>	<b>97,992%</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions et droits	152 484,640
<b>Total</b>	<b>152 484,640</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

<b>Sorties(Cession)</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Actions et droits	146 470,053	159 706,710	13 236,657
<b>Total</b>	<b>146 470,053</b>	<b>159 706,710</b>	<b>13 236,657</b>

### **3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent 5 149,250 TND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2018</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017</b>
<b>Dividendes</b>	<b>5 149,250</b>	<b>8 250,000</b>
- des actions admises à la cote	5 149,250	8 250,000
<b>Total</b>	<b>5 149,250</b>	<b>8 250,000</b>

### **3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 3 747,565 TND et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur actuelle</b>	<b>% actif</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>3 747,565</b>	<b>3 747,565</b>	<b>2,008%</b>
Dépôts à vue	3 383,456	3 383,456	1,813%
Sommes à l'encaissement	364,109	364,109	0,195%
Sommes à régler	-	-	0,000%
<b>Total</b>	<b>3 747,565</b>	<b>3 747,565</b>	<b>2,008%</b>

### **3.4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2018 à 121,125 TND et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2018 sur les placements monétaires.

<b>Désignation</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2018</b>	<b>Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017</b>
Intérêts des comptes courants	121,125	50,400
<b>Total</b>	<b>121,125</b>	<b>50,400</b>

### **3.5 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 1 002,087 TND et représente le montant de la rémunération à payer aux gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Commissions distributeurs (TSB et TSI)	190,878	214,605
Commission gestionnaire (TSI)	715,769	822,499
Commission dépositaire (TSB)	95,440	107,310
<b>Total</b>	<b>1 002,087</b>	<b>1 144,414</b>

### **3.6 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 1 936,448 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 31/12/2018</b>	<b>Montant au 31/12/2017</b>
Redevance CMF	15,440	17,993
Honoraires commissaire aux comptes	1 921,008	2 000,200
<b>Total</b>	<b>1 936,448</b>	<b>2 018,193</b>

### 3.7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 01-01-2018</u></b>	
Montant (en nominal)	240 700,000
Nombre de parts	2407
Nombre de porteurs de parts	95
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>	
Montant	34 500,000
Nombre de parts émises	345
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>	
Montant	67 500,000
Nombre de parts rachetées	675
<b><u>Capital au 31-12-2018</u></b>	
Montant (en nominal)	207 700,000
Sommes non distribuables	-22 843,453
<b>Montant du capital au 31-12-2018</b>	<b>184 856,547</b>
Nombre de parts	2077
Nombre de porteurs de parts	87

#### 3.7.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de Parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions	- 14 089,177	23 401,637
Plus (ou moins) values réalisées sur cession actions et droits	13 236,657	- 3 860,696
Frais négociation de titres	- 325,905	- 231,388
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>- 1 178,425</b>	<b>19 309,553</b>
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	- 22 659,827	- 51 939,929
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 1 909,636	- 11 174,000
Régularisations sommes non distribuables rachats	2 904,435	21 144,549
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>- 22 843,453</b>	<b>- 22 659,827</b>

### **3.8 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 4 413,667 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017
Commissions distributeurs (TSB et TSI)	840,705	868,464
Commission gestionnaire (TSI)	3 152,599	3 256,713
Commission dépositaire (TSB)	420,363	434,242
<b>Total</b>	<b>4 413,667</b>	<b>4 559,419</b>

### **3.9 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 2 052,556 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2018	Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2017
Redevance CMF	210,148	217,109
Honoraires commissaire aux comptes	1 842,408	1 904,510
<b>Total</b>	<b>2 052,556</b>	<b>2 121,619</b>

### **3.10 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	0,644	0,017	-0,053	0,608
Exercice 2018	- 1 195,848	- 112,131	160,514	- 1 147,465
<b>Sommes distribuables</b>				<b>- 1 146,857</b>

## **4. Autres informations**

### **4.1- Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan de FCP AFEK CEA au 31/12/2018 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
- Titres à livrer	364,109	23 473,939
<b>Total</b>	<b>364,109</b>	<b>23 473,939</b>

#### 4.2- Données par part et ratios pertinents

##### 4.2.1- Données par part

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des placements	2,537	3,448	3,189	3,224	2,962
Charges de gestion des placements	- 2,125	- 1,894	- 1,953	- 2,003	- 1,817
Revenus net des placements	0,412	1,554	1,237	1,222	1,145
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 0,988	- 0,881	- 0,759	- 0,476	- 0,466
Résultat d'exploitation	- 0,576	0,673	0,478	0,745	0,679
Régularisation du résultat d'exploitation	0,023	- 0,073	0,096	0,062	-0,114
Sommes distribuables de l'exercice	- 0,552	0,599	0,573	0,807	0,565
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	- 6,783	9,722	14,096	10,456	5,024
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	6,373	- 1,604	- 9,690	- 11,532	- 4,693
Frais de négociation de titres	- 0,157	- 0,096	- 0,148	- 0,255	- 0,122
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	- 0,567	8,022	4,258	- 1,331	0,209
Résultat net de l'exercice	-1,143	8,695	4,736	- 0,585	0,888
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	0,000	0,000	0,010
Résultat non distribuable de l'exercice	- 0,567	8,022	4,258	-1,331	0,219
Régularisation du résultat non distribuable	- 1,017	- 0,152	-0,604	0,795	0,645
Sommes non distribuables de l'exercice	- 1,584	7,870	3,654	-0,536	0,864
Distribution de dividendes	0,599	0,574	0,807	0,133	0,000
Valeur liquidative	88,449	91,185	83,289	79,869	79,730

#### 4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	0,547%	1,941%	2,017%	1,969%	2,122%
Autres charges / Actif Net Moyen	1,018%	0,903%	0,784%	0,468%	0,544%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	-0,593%	0,689%	0,493%	0,733%	0,793%

#### 4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Séoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.